

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13 AVR. 2023

ID : 007-210700647-20230411-000932-DE



Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, M. RICHARD Frédéric, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme FONTANEL Sophie, M. BOUCHADON Thierry

Procurations :

M. SERRE Denis à M. CUMIN Gérard
Mme HORNEGG Johanna à Mme CHANEAC Brigitte
Mme GRATESOL Nicole à Mme ROURE Marie-Christine
M. CLAVEL Christophe à Mme PINET Monique
Mme LABAUNE Sophie à M. CHEYTION Antony
Mme SECCO Brigitte à M. PERRIN Roger
Mme BOS Elise à Dr CHABAL Jacques

Secrétaire de séance : M. PERRIN Roger

Délibération N° 016 – 2023

BUDGET PRIMITIF 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté, lors de la réunion de la commission des finances du 6 avril, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 564 041.55 €
Dépenses et recettes d'investissement : 2 399 846.01 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 564 041.55 €	3 564 041.55 €
Section d'investissement	2 399 846.01 €	2 399 846.01 €
TOTAL	5 963 887.56 €	5 963 887.56 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis de la commission des finances du 6 avril,
Vu le projet de budget primitif 2023,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 564 041.55 €	3 564 041.55 €
Section d'investissement	2 399 846.01 €	2 399 846.01 €
TOTAL	5 963 887.56 €	5 963 887.56 €

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

+PJ : - Note brève et synthétique de budget primitif 2023 et ses graphiques.

Affiché en Mairie le 13 avril 2023
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
Pour contrôle de légalité le 13 avril 2023.



VILLE

le Cheylard

A R D E C H E

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

A. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien des cheylarois et cheylaraises et d'assurer le rôle de chef-lieu.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune.

Pour notre collectivité :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.
 - En 2023, les charges de personnel et frais assimilés ont été budgétisés pour un montant de 1 302 115.00 € et représentent 36.53% du budget primitif. Il faut anticiper les recrutements pour pallier les absences de personnel.
 - En 2023, les charges à caractère général budgétisées sont en hausse par rapport à 2022 et s'élèvent à 1 285 800 € soit 36.08% des dépenses totales. Il faut anticiper les augmentations en énergie, carburant, matériaux mais aussi l'inflation sur tous les articles.
 - Le montant des dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2023 représente 3 564 041.55 €.
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, attributions de compensation, diverses subventions et la location de logements communaux.
 - En 2023, le montant des recettes totales de fonctionnement s'élève à 3 564 041.55€ dont 55.29% correspondent aux impôts et taxes, soit 1 970 382.24€. Les dotations représenteront 631 037.94€ soit 17.71% des recettes totales.

B. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou l'amélioration du patrimoine de la commune, notamment en 2023, les travaux de voiries diverses, travaux dans les bâtiments communaux, acquisitions de différents matériels...

En 2023, le montant budgétisé des dépenses totales d'investissement est supérieur à celui de 2022, il représente 2 399 846.01 €.

Au chapitre 21, les immobilisations corporelles s'élèvent à 211 000 €, soit 8.79% des dépenses totales.

Au chapitre 23, les immobilisations en cours budgétisées montent à 957 000€, soit 39.88% des dépenses totales.

Au chapitre 16, les remboursements d'emprunt ont augmenté car la commune a contracté un prêt en 2022, qu'elle a débloqué en mars 2023. Ils s'élèvent à 412 084.52 €, soit 17.17% des dépenses totales.

En recettes :

En 2023, la principale recette correspond à l'emprunt contracté est débloqué en globalité de 1 000 000 €, soit 41.67% des recettes totales.

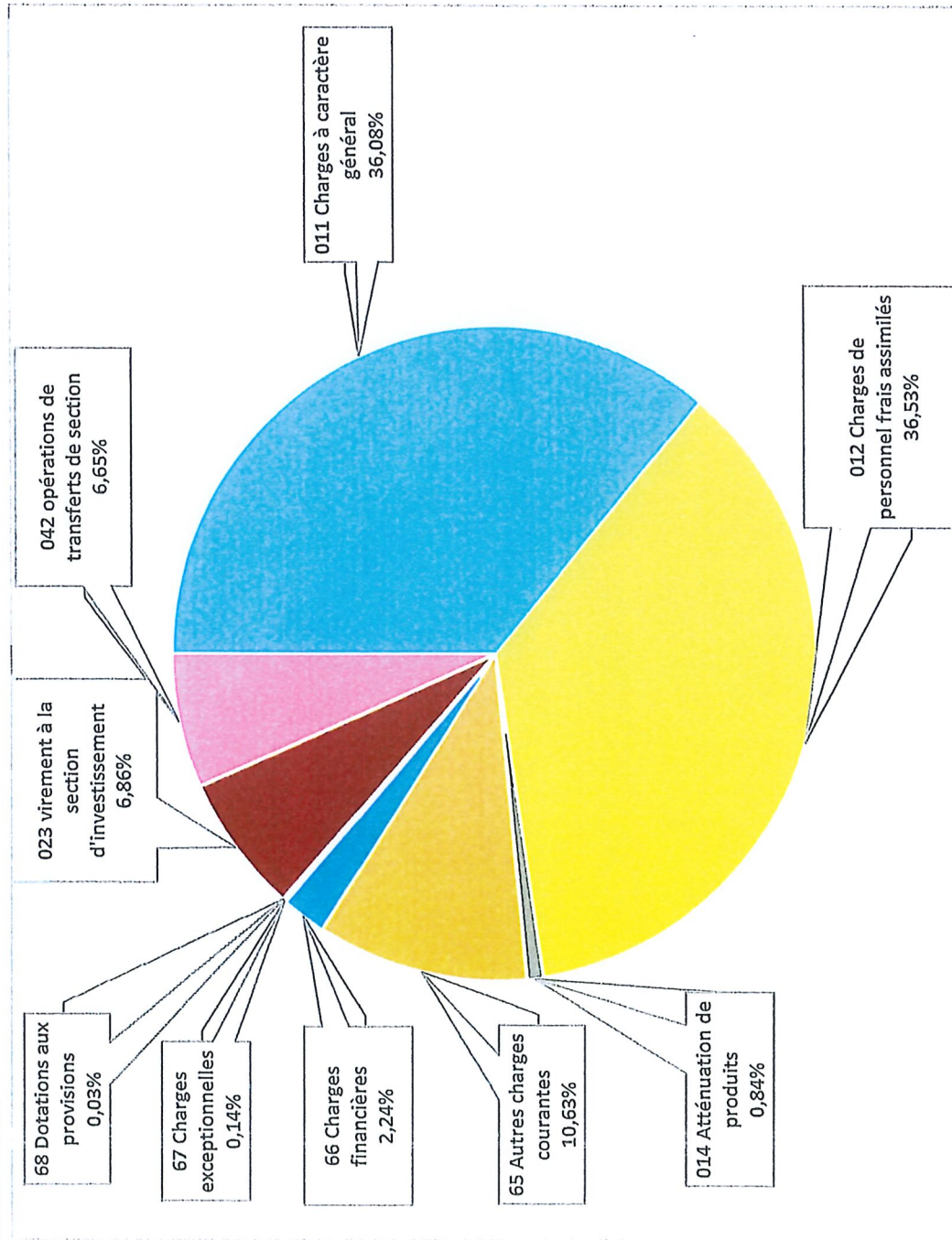
Le report au 1068 et les amortissements constituent des recettes importantes au budget primitif. Le FCTVA devrait s'élever, à minima, à 80 000€.

En 2023, le montant budgétisé des recettes totales d'investissement est supérieur à celui de 2022, soit un montant de 2 399 846.01 €.

P.J. : 4 graphiques

Section de fonctionnement - BP 2023

Dépenses



Montants

011 Charges à caractère général	1 285 800,00 €
012 Charges de personnel frais assimilés	1 302 115,00 €
014 Atténuation de produits	30 000,00 €
65 Autres charges courantes	378 691,00 €
66 Charges financières	79 974,94 €
67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68 Dotations aux provisions	1 000,00 €
023 virement à la section d'investissement	244 363,91 €
042 opérations de transferts de section	237 096,70 €
TOTAL :	3 564 041,55 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

13 AVR. 2023

Berger
Levrault

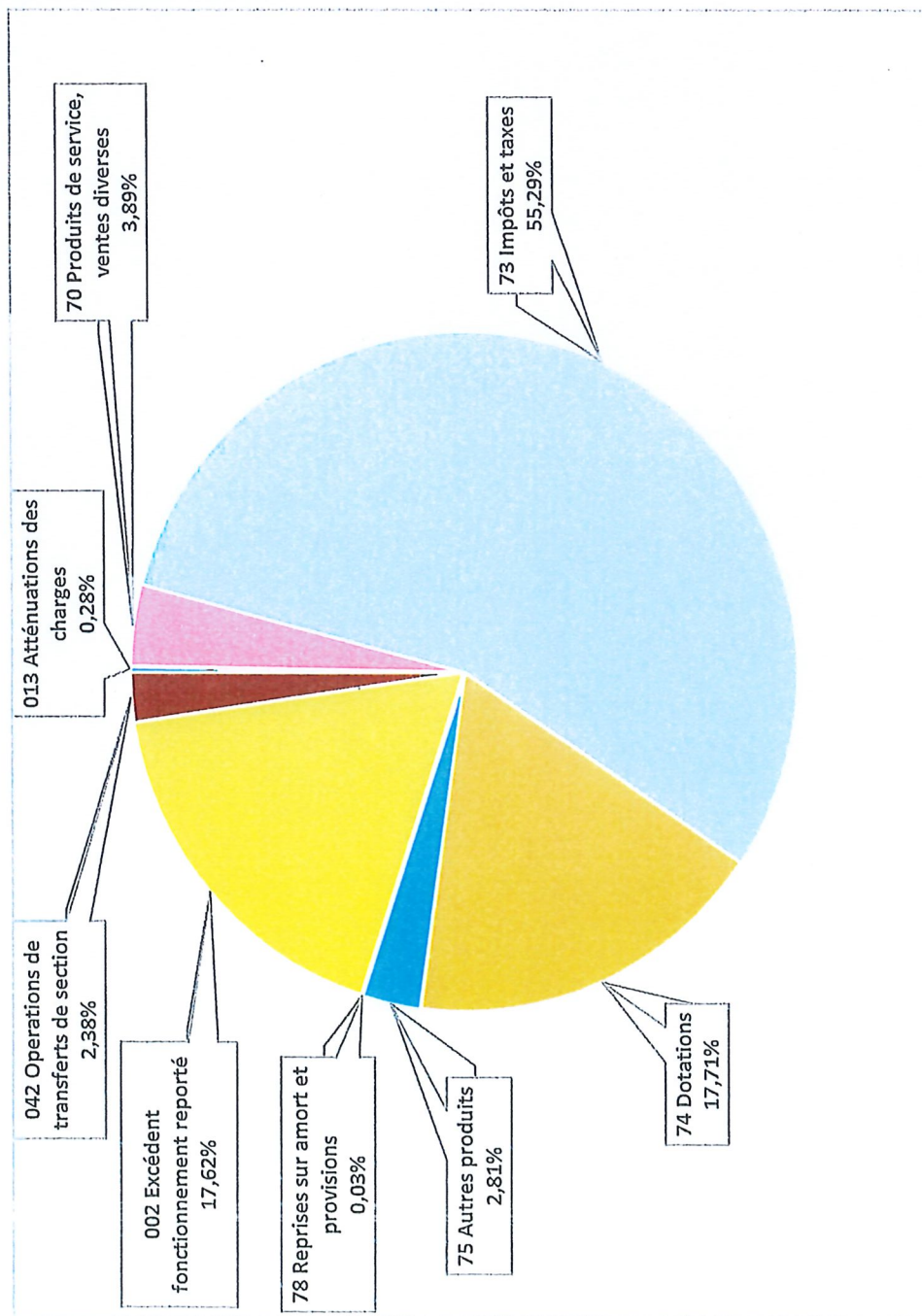
ID : 007-210700647-20230411-000932-DE

Section de fonctionnement - BP 2023

Montants

013 Atténuations des charges	10 000,00 €
70 Produits de service, ventes diverses	138 500,00 €
73 Impôts et taxes	1 970 382,24 €
74 Dotations	631 037,94 €
75 Autres produits	100 000,00 €
78 Reprises sur amort et provisions	1 000,00 €
002 Excédent fonctionnement reporté	628 121,37 €
042 Operations de transferts de section	85 000,00 €
TOTAL :	3 564 041,55 €

Recettes



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

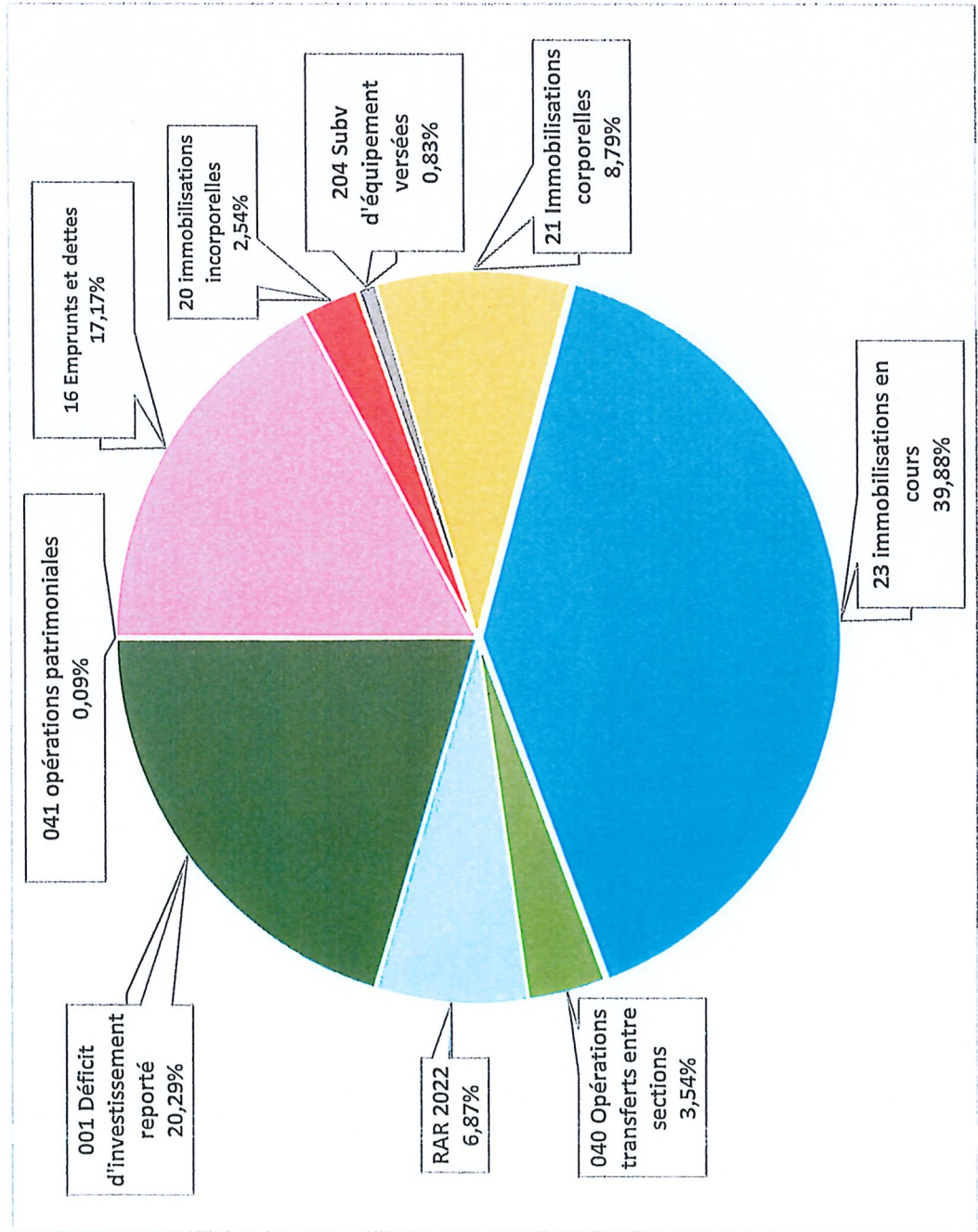
Publié le **13 AVR. 2023**

ID : 007-210700647-20230411-000932-DE

Berger
Levrault

Section d'investissement - BP 2023

Dépenses



Montants

16 Emprunts et dettes	412 084,52 €
20 immobilisations incorporelles	60 990,00 €
204 Subv d'équipement versées	20 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	211 000,00 €
23 immobilisations en cours	957 000,00 €
040 Opérations transferts entre sections	85 000,00 €
RAR 2022	164 830,00 €
001 Déficit d'investissement reporté	486 891,09 €
041 opérations patrimoniales	2 050,40 €
TOTAL :	2 399 846,01 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

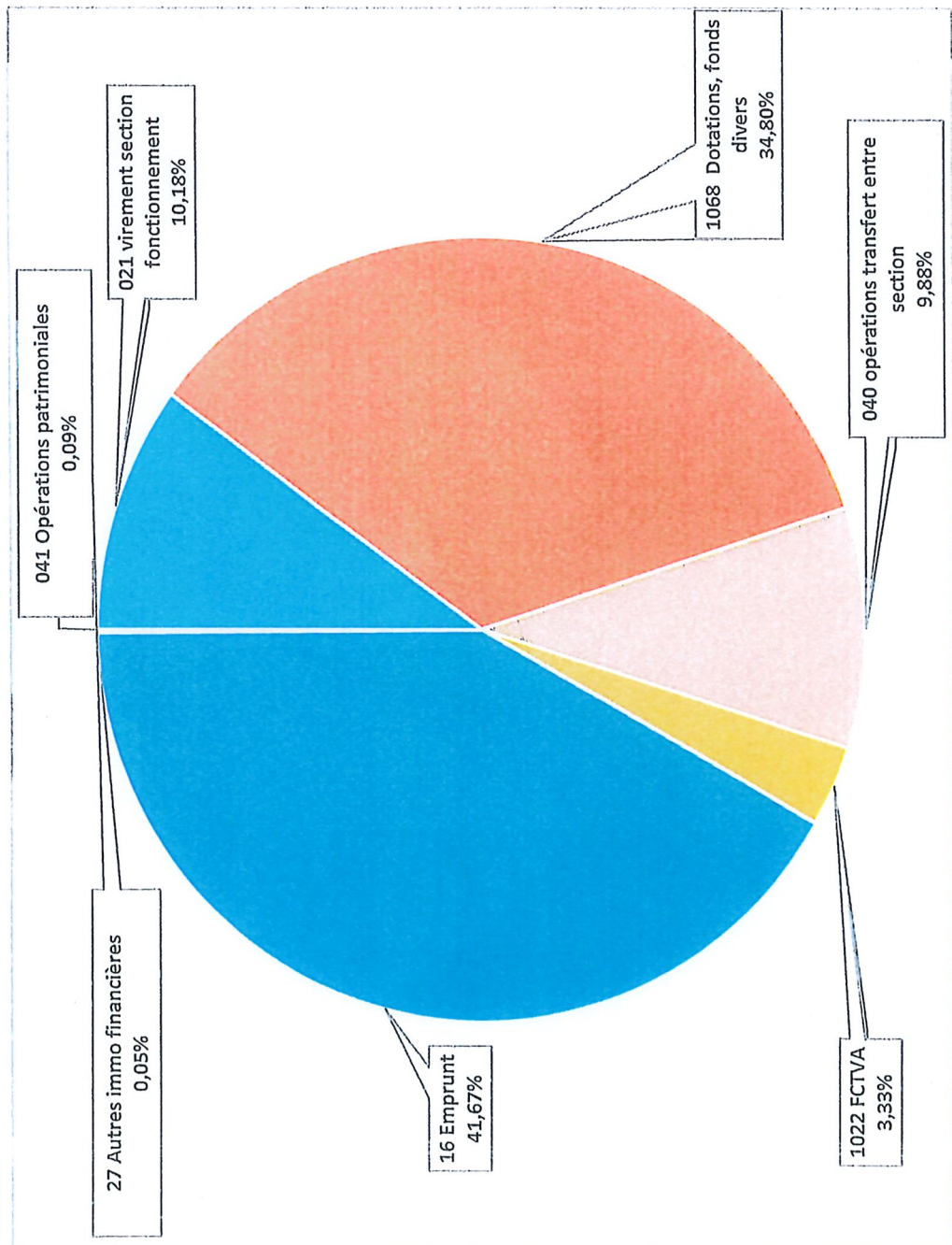
Publié le **13 AVR. 2023**

Berger
Levrault

ID : 007-210700647-20230411-000932-DE

Section d'investissement - BP 2023

Recettes



Montants

021 virement section fonctionnement	244 363,91 €
1068 Dotations, fonds divers	835 170,00 €
040 opérations transfert entre section	237 096,70 €
1022 FCTVA	80 000,00 €
16 Emprunt	1 000 000,00 €
27 Autres immo financières	1 165,00 €
041 Opérations patrimoniales	2 050,40 €
TOTAL :	2 399 846,01 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le **13 AVR. 2023**

Berger
Levrault

ID : 007-210700647-20230411-000932-DE